

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 10

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 mai 2012
Date d'affichage : 22 mai 2012

SÉANCE DU 05 JUN 2012

L'An deux mille douze, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1^{er} Adjoint ; BRUNET Angèle, 2^{ème} Adjointe ; THOMAS Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice ; CLAVAUD Nicole.

Absente: Christelle KLEIN-BARROS

Pouvoirs : Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Jean Marc THOMAS
Josiane JOULIN donne pouvoir à Nicole CLAVAUD
Patrick BONIN donne pouvoir à André SZYMANSKI

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2012 :

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2012, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite de la secrétaire Yvette GIGOT en date du 22 juin 2012 et souhaite la bienvenue à Evelyne CROCHET, sa remplaçante.

Il la remercie au nom du Conseil Municipal pour la qualité des services rendus tout au long de ces années.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour à savoir :

- **Suppression du point n° 2 concernant l'approbation du classement de la voirie communale, compte tenu du manque d'informations sur ce sujet.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ELECTIONS LEGISLATIVES : TOURS DE GARDE :

| | | | |
|-------------------|------------------|-----------|-----------------------------|
| Président | FOURNIER | Jean | de 8 heures à 10 heures 30 |
| Suppléants | THOMAS | Jean-Marc | de 10 heures 30 à 13 heures |
| | BRUNET | Angèle | de 13 heures à 15 heures 30 |
| | SZYMANSKI | André | de 15 heures 30 à 18 heures |

Assesseurs :

| | | |
|---|-------------------|------------------------|
| <u>De 8 heures à 10 heures 30 :</u> | MORLAT LEGUAY | Patrice Jean-Pierre |
| <u>De 10 heures 30 à 13 heures :</u> | JOULIN CHARVET | Josiane Michèle |
| <u>De 13 heures à 15 heures 30:</u> | BONIN RABEREAU | Patrick Gilbert |

7/2012 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU :

Conformément aux dispositions de la Loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, du décret N° 95-636 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité du service de distribution d'eau potable établi au titre de l'année 2011 par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Pouilly-sur Loire.

Au cours de l'année 2011, 13 prélèvements ont été pratiqués et analysés par le laboratoire départemental sur l'eau du réseau de distribution du SIAEP.

Le bilan fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé de Bourgogne) indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2011 était de bonne qualité bactériologique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **RECONNAÎT**, à l'unanimité :

- **Avoir pris connaissance** du rapport établi par l'ARS et approuvé par le SIAEP lors de sa séance du 14 mars 2012 concernant la qualité de l'eau potable distribuée par ce syndicat.

ETAT D'AVANCEMENT DU SITE WEB DE LA COMMUNE :

Comme annoncé lors du précédent Conseil Municipal, nous avons travaillé sur la construction du site Web officiel de la commune : il est maintenant en ligne et répertorié.

L'adresse mail est la suivante : www.commune-de-saint-laurent-l-abbaye.fr

N'hésitez pas à aller le consulter et à nous transmettre vos observations.

Monsieur le Maire remercie André Szymanski du travail effectué pour la mise en place de ce site.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX (Mairie-APC, Place de la Mairie) :

1. Ravalement des façades de la Mairie et Agence Postale Communale :

Les travaux démarreront début septembre 2012 de la façon suivante :

- Entreprise Cornette pour la maçonnerie : 17 septembre pour une durée de 3 semaines à 1 mois
- Michaël Cant de Suilly-la-Tour pour la menuiserie : début septembre
- Frédéric Legrand de Suilly-la-Tour pour la peinture : début septembre

Un dossier de déclaration préalable a été déposé auprès des services de la DDT et du SDAP de la Nièvre afin de définir la couleur de la peinture des volets et des huisseries : de préférence les couleurs identiques à celles de « La Grange ».

Le coût total de la dépense s'élève à **20 211,63 €**

La subvention DETR d'un montant de **8 450,00 €** nous a été accordée

La subvention parlementaire demandée auprès de Monsieur Le Sénateur d'un montant de **5 000 €** nous a également été octroyée

Il reste donc à la charge de la commune en autofinancement un montant de **6 761,63 €** auquel nous retranchons le montant de la TVA récupérable d'environ **3 312,00 €**.

2. Travaux de voirie Place de la Mairie

La réfection de la Place de la Mairie entre dans la compétence « voirie » de la Communauté de Communes Loire et Vignobles.

Le montant des subventions qui nous sont allouées pour les années 2011 et 2012 s'élève à **15 844,00 €**.

Le coût estimé des travaux de voirie sur la Place de la Mairie s'élève à **23 059,00 €**, ce qui fait apparaître un dépassement de **7 215,00 €** : cette somme sera prise en charge par la Communauté de Communes Loire et Vignoble et lui sera remboursée en 2013.

Un premier projet prévoyait un revêtement (bitume) sur l'ensemble de la place

Sur conseils de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France qui doit valider le projet, nous avons fait appel à l'Atelier d'Aménagement de Nevers.

Il a été proposé, au cours de la réunion du 23 février 2012, un projet plus « paysagé » qui permettrait de mettre en valeur nos bâtiments classés.

Il paraît difficile d'interdire le stationnement sur l'ensemble de la place. Par contre il sera nécessaire de réduire le nombre d'emplacements, ce qui aura pour avantage d'éviter l'anarchie !..

D'éventuelles possibilités de stationnement dans le village seront à étudier mais pas avant la réalisation du pré diagnostic de sécurité demandée auprès des services de la DDT.

Monsieur le Maire évoque la suppression du sapin ce qui permettrait l'installation de places supplémentaires de stationnement : un devis estimatif sera demandé à cet effet.

Afin d'inciter la population à aller stationner sur la « Place de la Toise », l'installation d'un panneau **P** à x mètres et d'un panneau **P** indiquant l'emplacement du parking est envisagée.

Les travaux ne devront pas être en cours pendant la période du 25 juin au 4 juillet (Fête Médiévale), un courrier en date du 4 mai a été adressé à Monsieur Bourcier pour l'en informer.

Le Conseil Municipal **émet un avis favorable** à l'ensemble de ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Petits travaux à effectuer :

- Pose sur le bâtiment de l'école du carreau de céramique du Conseil Régional de Bourgogne : Jean Marc Thomas se propose de le réaliser
- Pose de la vitrine d'affichage sur support près du Crot
- Fermeture de la cour derrière la salle multi-activités : chiffrer la matière première
- Resceller la rampe en corde dans l'escalier de l'Abbaye

Monsieur Jean Marc Thomas propose que tous ces petits travaux soient consignés sur un tableau à la mairie afin que les Conseillers puissent les réaliser selon leurs disponibilités.

2. Propositions :

- Dans le cadre de l'aménagement de la place, Madame Angèle Brunet, 2^{ème} Adjointe propose que la partie métallique supérieure du portail du cloître soit enlevée, de sorte que les visiteurs puissent admirer les espaces fleuris.
- Madame Angèle Brunet informe le Conseil que le revêtement du sol de la cantine se détériore : il faudrait envisager son remplacement.
Ces travaux seront à prévoir sur l'année 2013 après avoir chiffré le montant de la dépense.
- Monsieur le Maire évoque les vols répétitifs des fleurs dans le cimetière.
Il décide de fermer l'accès du cimetière par l'esplanade et de ne l'ouvrir qu'à l'occasion des obsèques, de la journée de la Toussaint et des Rameaux : le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

3. Informations :

Monsieur Jean Marc Thomas a posé un manchon filtrant sur la ventilation de la fosse de la mairie et du logement de la mairie afin d'éliminer les mauvaises odeurs.

4. Fête Médiévale :

La Fête Médiévale du dimanche 1^{er} juillet 2012 est une fête organisée conjointement par la Commune, le Comité des Fêtes et par l'Association ASPAS.

La prochaine et avant dernière réunion se tiendra le samedi 9 juin à 10h30 et la dernière aura lieu le 24 juin.

Monsieur le Maire invite vivement tous les conseillers à y participer afin de déterminer les tâches de chacun pour la préparation de cette manifestation.

5. Festivités du 14 juillet :

En liaison avec le Comité des Fêtes, le programme des festivités fera l'objet d'un bulletin spécial.

Le 13 juillet au soir, un repas sera organisé : plateau repas

Monsieur le Maire propose de reconduire l'initiative des années précédentes : organiser une retraite aux flambeaux vers 22 heures 30 à travers les rues de la commune et accueillir nos voisins de Saint-Quentin-sur-Nohain

Le jour du 14 juillet, le Comité des Fêtes organise des jeux pour les enfants et offre des friandises.

La Municipalité offre les boissons et la « saucissonnade » à « La Grange » .

Les festivités débuteront à 16 heures.

6. Concours des maisons fleuries :

Seuls les 3 premiers lauréats seront récompensés et la remise des prix aura lieu à l'occasion de la cérémonie des Vœux du Maire.

7. Comice Agricole 2013 :

Le Comice Agricole 2013 du canton de Pouilly aura lieu en principe le dimanche 11 août 2013.

Les fleurs en papier seront confectionnées par chaque commune mais l'achat du papier crépon sera pris en charge par la Communauté de Communes Loire et Vignobles.

Le thème sera : la Loire, le grain, la vigne.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 15

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Pour Gustave BIENFAIT :
Jean Marc THOMAS

Pour Josiane JOULIN :
Nicole CLAUDAUD

Pour Patrick BONIN :
André SZYMANSKI

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

—

Nicole CLAUDAUD :

—